



entretien préalable au licenciement

Par **DELANNOY**, le **11/07/2012** à **22:03**

Bonjour - ma question est la suivante: je viens d'assister à un entretien préalable au licenciement au cours duquel mon patron m'a donné une liste de questions sur divers points. La majorité d'entre elles concernaient des faits notamment des absences que j'ai faites dans le respect de la convention collective et notamment du fait que lui-même n'a pas respecté cette convention pour m'imposer des heures de travail supplémentaires ou exceptionnels. Dans notre CNC l'avis du salarié est prévu sous certaines formes écrites et signées, ce que le patron n'a pas fait. Il reconnaît aussi verbalement qu'il avait donné le nouveau planning 48H avant au lieu de 72H mais il me reproche de ne pas avoir accepté. Qu'en pensez vous. Par ailleurs, à la fin de l'entretien, j'ai dû lui demander de m'adresser un courrier pour connaître sa réponse. Pour lui, c'était tout, il voulait seulement discuter !!! Il me réclame également les fichiers comptables de la société que j'ai faits moi même sur mon propre ordinateur(puisqu'il n'en a pas fourni) Il me réclame même mon ordinateur, et j'ai compris qu'il voulait les effacer !!! J'ai refusé lui disant que je lui en donnerai copie s'il me donne une clé USB. Qu'en pensez vous ??

Par **P.M.**, le **11/07/2012** à **22:14**

Bonjour,
Il faudrait déjà connaître la suite et s'il y a sanction ou même licenciement comment cela sera motivé...

Par **DELANNOY**, le **14/07/2012** à **14:24**

Bonjour, la suite de l'entretien ne m'est pas encore donnée mais j'ai dû la réclamer car mon patron me parlait déjà des vacances de septembre 2012 !!! et lorsque je lui ai réclamé un courrier pour la suite de ce qu'il entendait donner au dossier, il a paru surpris que je lui demande de me l'adresser!! donc pour l'instant j'attends, je pense qu'il va me donner un avertissement, quoi que, on ne sait jamais, on verra bien. Mais je verrai avec le contenu de ce qu'il écrira car déjà, les questions posées se retournaient contre lui pour inobservation de la CNC. Donc ??

Par **P.M.**, le **14/07/2012** à **17:33**

Bonjour,

Vous avez presque eu tort de lui réclamer puisque sans notification d'une sanction dans le mois suivant l'entretien préalable, il en était fini de la procédure...